

Fonds Communal d'Art Contemporain

CALENDRIER

Dépôt des dossiers

Du 2 mai au 30 juin

Commission

3^{ème} trimestre de l'année n

Notifications des décisions

4^{ème} trimestre de l'année n

MODALITÉS DU DISPOSITIF

La Ville de Rennes soutient la création contemporaine et les artistes plasticien.e.s dans la diversité des esthétiques, des parcours et des formes d'expression. Elle propose chaque année aux artistes résidant.e.s sur le territoire, essentiellement émergent.e.s, inscrit.e.s dans les réseaux d'art contemporain ou dans d'autres réseaux comme l'art urbain, de solliciter ces dispositifs de soutien.

Le FCAC s'enrichit au fil du temps d'œuvres aux techniques diverses (photographie, peinture, dessin, sérigraphie, sculpture, objets de design, art urbain...). La collection témoigne de la vie artistique rennaise.

Les pièces sont acquises auprès d'artistes résidant.e.s sur le territoire, ou étant ou ayant été enseignant.e.s dans une école d'art de la ville, ou ayant marqué Rennes par une réalisation (commande publique par exemple). Des créateurs et créatrices familiarisés avec les galeries ou musées, mais aussi des artistes issu.e.s du domaine des arts urbains sont aujourd'hui représenté.e.s dans la collection d'art contemporain de la Ville de Rennes.

Afin de sensibiliser les publics à l'art actuel, les œuvres sont présentées dans les services publics, galeries, centres d'art, ou musées, et dans des projets de commissariats participatifs ("nouveaux commissaires", ambassadeurs...). Les prêts à des institutions régionales, nationales et internationales, participent aussi de la visibilité du travail des artistes et de la politique de soutien à l'art de la Ville de Rennes.

La Ville de Rennes organise annuellement une exposition qui dévoile les acquisitions réalisées l'année précédente pour le Fonds Communal.

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Peuvent candidater à **ce dispositif des personnes physiques** (pas de personnes morales) :

- des artistes professionnel.le.s aux pratiques diverses (peinture, dessin, photographie, sérigraphie, sculpture, installation, design, art urbain...).
- les artistes vivant à Rennes, étant ou ayant été enseignant.e.s dans une école d'art de la ville, ou ayant marqué le territoire par une réalisation (commande publique par exemple).

➔ **Les artistes peuvent bénéficier de ce dispositif une seule fois dans leur parcours professionnel.**

La commission sera particulièrement sensible aux artistes en début de parcours.

Si vous souhaitez déposer votre candidature, nous vous invitons à déposer une demande numérique du 2 mai au 30 juin inclus :

[Le portail de Demande de subvention et d'organisation d'événements](#)

En sélectionnant le téléservice "Culture – Fonds Communal d'Art Contemporain".
Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés par la commission.

→ Après réception des notifications de décision, les œuvres sélectionnées pour intégrer le fonds doivent être livrées après **l'envoi d'une facture** au nom de la Ville de Rennes. La livraison des œuvres, **à la charge des artistes**, se fait dans **une caisse de transport adaptée à l'œuvre**.

Eco et éga responsabilité

Déterminée à engager le territoire dans la transition écologique via son dispositif d'éco-éga-responsabilité, la Ville de Rennes demande aux acteurs de s'engager dans une amélioration continue de leurs pratiques et à un socle de gestes éco-éga-responsables.

L'objectif est de préserver les ressources et la qualité environnementale du territoire, de favoriser l'économie circulaire et responsable, de renforcer les solidarités, de favoriser l'égalité des genres et de lutter contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles.

La Ville de Rennes sera notamment attentive à l'égalité entre les femmes et les hommes chez les artistes faisant l'objet d'acquisition d'œuvres pour le Fonds communal ainsi que sur les prix d'achat.

CONTACT

La Direction de la Culture
Service Soutien aux Projets
Culturels

02 99 86 60 50
servicesoutienprojetsculturels@rennesmetropole.fr

Documents à joindre à la demande – obligatoires (format PDF)

- Curriculum vitae
- Portfolio
- Courrier de proposition d'une œuvre au Fonds Communal d'Art Contemporain
- Présentation détaillée de l'œuvre proposée (techniques utilisées, dimensions, date de création), le certificat d'authenticité daté et signé, les photographies respectives au format JPEG 300 dpi, et le prix proposé
- Documents administratifs : certificat d'immatriculation artiste auteur URSSAF, dispense de précompte (le cas échéant), un RIB